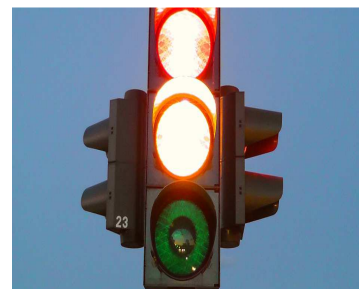


DROIT D'ALERTE ECONOMIQUE !



TOUJOURS ET ENCORE PLUS D'ACTUALITE !

- Le Chiffre d'Affaires reste fébrile surtout en hypers
- La formule de vente se détériore et la Part de Marché reste en recul
- La marge commerciale s'améliore et les frais sont contenus
- La stratégie commerciale ne suffit pas à restaurer la compétitivité
- L'absence de visibilité sur les orientations stratégiques de l'entreprise pour les prochaines années reste réelle
- Les cessions et fermetures de magasins ou d'activités peuvent se poursuivre
- La politique sociale patine et prend du retard sur les négociations de Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences et sur les rapprochements de statuts sociaux dans les sociétés de l'exploitation des magasins
- La politique RH, l'attention aux Hommes, l'employabilité et la formation restent peu lisibles et manquent d'ambition

Les réponses apportées aux nombreuses questions et interpellations des élus sont aujourd'hui insuffisantes et ne permettent de lever l'inquiétude des salariés sur la situation préoccupante de l'Entreprise. Les élus du CCE exploitation décident donc de ne pas clore ce « droit d'alerte économique » et interpellent le nouveau DG lors de la réunion du Comité Central ARF le 6 septembre puis lors de la présentation des orientations stratégiques au CCE d'octobre.